

## Sommaire

I.	Présentation de l'association Espaces.....	2
II.	Contribution de l'association Espaces sur le SRCE .....	4
1.	Remarques générales sur le SRCE .....	4
2.	Etat et enjeux du SRCE sur le territoire d'Espaces .....	7
•	Les grands types de milieux identifiés.....	7
	La Seine et ses berges.....	7
	Les rus, mares et étangs .....	8
	Les forêts .....	8
	Les milieux le long des infrastructures de transport.....	9
	Les milieux en zone très urbanisée .....	10
	La végétation herbacée .....	11
•	Interactions entre les trames .....	12
•	Une trame supplémentaire, la Trame noire ? .....	12
3.	Aménagements en faveur de la biodiversité .....	12
4.	Etudes en faveur de la biodiversité.....	13
5.	Communication/sensibilisation/formation.....	13
III.	Conclusion .....	14
IV.	Documents joints.....	15

## I. Présentation de l'association Espaces

Depuis sa création en 1994, l'association Espaces s'est donnée pour mission d'expérimenter une gestion écologique des espaces naturels urbains et périurbains de l'ouest de Paris grâce à des techniques appropriées, en vue notamment d'améliorer les qualités paysagères et écologiques des sites. Cette mission est réalisée dans une logique d'aménagement et de développement local et social dans le cadre de chantiers d'insertion.

Actuellement, l'association Espaces anime 14 chantiers d'insertion, représentant 130 postes en insertion, et compte une équipe permanente de 50 personnes.

2

### Expertise en biodiversité

Espaces exerce ses actions d'écologie urbaine dans trois départements en Ile-de-France : Paris, Hauts de Seine et Yvelines. Ses secteurs d'intervention s'inscrivent dans un réseau d'espaces naturels où se succèdent bois, friches et zones humides associées à la Seine. Ils sont insérés dans un tissu urbain dense, c'est pourquoi la préservation et la restauration de ces espaces est essentielle pour maintenir une continuité écologique favorable au développement de la flore et de la faune locales. Espaces anime aussi des jardins naturels lieux de rencontre et de sensibilisation aux bonnes pratiques.

Espaces assure également une mission de veille écologique qui comprend le rôle d'alerte aux dégradations joué par les équipes d'Espaces présentes quotidiennement sur les sites ainsi que la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques et des propositions de plans d'action adaptés.

L'expertise d'Espaces en gestion et suivi de la biodiversité s'est développée au fil des années sur les différents sites où elle opère : les berges de Seine et ses coteaux, les talus et dépendances vertes, ferroviaires et routières où des campagnes d'identification des espèces floristiques et faunistiques sont menées et servent de matière à la réalisation de plans de gestion des sites. La gestion différenciée appliquée aux espaces verts et naturels, la création et la restauration de milieux, la construction d'habitats pour la petite faune ou encore d'hôtels à insectes permettent notamment à la biodiversité de se développer et de se maintenir sur les sites entretenus par l'association.

### Participation d'Espaces aux grands projets territoriaux liés à la biodiversité

Le Plan biodiversité de Paris, adopté le 15 novembre 2011, est le résultat d'une démarche de concertation à laquelle Espaces a participé activement. L'association poursuit concrètement son action dans cette dynamique.

Par ailleurs, suite à l'inauguration de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité le 10 octobre 2012, un nouveau mouvement va se mettre en place. Cet observatoire a pour but de réaliser des actions de connaissance de la biodiversité (inventaires, réseaux TVB...) et de

sensibilisation, et de mobiliser les services de la ville et les acteurs du territoire parisien. Une synergie avec les scientifiques et les autres acteurs de la biodiversité francilienne est recherchée. Espaces s'est associée à cette démarche.

Espaces est aussi membre actif de Natureparif, avec laquelle elle a notamment co-organisé une journée d'échange le 20 décembre 2012 sur le thème « Talus ferroviaires et biodiversité », dans laquelle plusieurs intervenants ont pu débattre autour des notions de continuités écologiques, d'obstacles aux corridors écologiques, etc.

Depuis 2011, Espaces participe activement à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE – IDF), déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue (TVB) nationale, dont il est question ici. L'association est membre du Comité Régional.

Espaces travaille conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics sur ses différents chantiers d'insertion. En outre, l'association travaille étroitement avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine au titre des espaces naturels sensibles (ENS), sur le PDIPR, le PNU, le schéma départemental de gestion durable de la Seine et de ses berges dans les Hauts-de-Seine... ; et le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels dont elle est coréalisatrice et signataire. Une convention de partenariat la lie au conseil régional d'Ile-de-France pour des actions de connaissance de la biodiversité, de gestion des continuités écologiques et de sensibilisation à la biodiversité.

Par ailleurs, Espaces travaille en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie à des actions de valorisation des milieux humides et aquatiques dans le Val de Seine (berges de Seine et rus, étangs et mares).

Espaces a élaboré en concertation avec les acteurs du territoire Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine et avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil régional d'Ile-de-France une charte de l'eau. Elle travaille à l'élaboration d'un contrat de bassin dans lequel les maîtres d'ouvrage du territoire pourront proposer leurs projets en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Didier Goubert, le vice-président d'Espaces siège à titre personnel aux réunions de la commission AHECV du CESARC de la communauté d'agglomération du Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et a sollicité l'avis d'Espaces sur l'élaboration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de ce territoire, sur lequel sont présents une grande partie des sites que l'association gère au quotidien.

L'association participe par ailleurs aux ateliers territoriaux pour la mise en place de la TVB sur le territoire de la communauté d'agglomération GPSO, et à l'élaboration de la TVB d'Eau de Paris.

## Les actions communicantes en lien avec la biodiversité

Acteur de terrain et forte de son expertise et de sa présence sur un grand nombre de sites, l'association Espaces assure également des missions de valorisation sociale lui permettant de sensibiliser les publics à la préservation de la biodiversité : actions de communication, d'animation, de sensibilisation et de formations des différents publics mais aussi les contributions aux différents projets d'aménagement dans le cadre de concertations ou d'enquêtes publiques. Des exemples de documents communicants publiés par l'association Espaces sont joints à cet avis.

4

## **II. Contribution de l'association Espaces sur le SRCE**

Nous commenterons ci-après, après quelques remarques générales sur le SRCE, les principaux enjeux concernés par le document du SRCE, sur le territoire d'intervention d'Espaces. Nous détaillons ensuite les différents types d'aménagements et études en faveur des Trames Verte et Bleue, que nous proposons sur notre territoire d'action et de son environnement immédiat.

### **1. Remarques générales sur le SRCE**

Espaces souligne l'importance du travail réalisé pour l'élaboration du SRCE. Le document qui en découle est d'une grande importance car il constitue un état des lieux des continuités écologiques existantes sur l'ensemble de la région et propose des pistes de réflexion et d'actions pour la sauvegarde d'une biodiversité fonctionnelle. Il en résulte un document volumineux et complexe qui n'est facile à appréhender.

Espaces attire l'attention sur le fait que le concept même de corridor écologique et de trames n'est pas très évident à cerner. Par exemple, sous le terme sous-trame herbacée on entend une multitude de milieux différents (prairies humides, landes, bermes...). Il est important de comprendre que certains éléments structurants de la biodiversité peuvent se trouver dans différentes sous-trames et que ces sous-trames peuvent et doivent se superposer. Les échanges que l'association a pu avoir lors de différents ateliers ou autres rencontres à montrer que chacun n'était pas forcément à l'aise avec la fonctionnalité de la biodiversité et ce d'autant plus que le milieu est urbanisé.

Par ailleurs, la recherche scientifique concernant le fonctionnement des corridors écologiques progresse encore. Il est nécessaire de poursuivre les études et de garder à

l'esprit que le document SRCE doit être évolutif en fonction des avancées scientifiques mais aussi de la connaissance du/des territoires. Les documents de références et d'expériences pourraient être régulièrement mis à jour en ligne afin de permettre de les corriger et compléter régulièrement.

Il est essentiel de prévoir le suivi et l'évaluation des actions qui vont être mise en œuvre afin de s'assurer de leur plus-value en termes de biodiversité. Il est donc primordial de mettre en place des indicateurs de la qualité des milieux, afin de bâtir une stratégie d'amélioration continue du processus et des milieux.

Concernant la déclinaison du SRCE de manière locale, Espaces attire l'attention sur le fait qu'il est important d'affiner les états des lieux aussi bien que les enjeux. Une berge végétalisée ne constitue pas forcément un corridor écologique si elle est végétalisée exclusivement d'espèces invasives. Il en va de même pour des enjeux qui sont essentiels à l'échelle régionale mais qui pourrait éclipser des enjeux non moins importants à des niveaux plus locaux.

Les cartographies proposées dans le SRCE constituent un outil essentiel et une base commune de référence au niveau régional. L'échelle employée n'est malheureusement pas assez précise pour permettre une bonne interprétation au niveau local. Un changement d'échelle de l'analyse des enjeux et de la mise en place des actions comme cela a été réalisé pour la zone urbaine dense (complément de carte) pourrait s'avérer utile pour l'ensemble de la métropole.

Un autre aspect nous semble essentiel ; outre la continuité des corridors, il y a aussi l'épaisseur et la stratification des trames à prendre en compte. Par exemple, concernant la trame bleue, les berges doivent être considérées dans leur ensemble : pied de berge, talus de bas de berge, talus de haut de berge et ripisylve associées comprenant toutes les strates végétales correspondantes.

Il nous semble donc essentiel que la mise en œuvre du SRCE soit bien accompagnée au niveau local par des guides simplifiés, réalisés par des bureaux d'étude spécialisés par exemple, en s'appuyant sur des travaux déjà en cours comme par exemple celui de la ville de Paris (cf. doc de l'observatoire parisien de la biodiversité) qui consiste à définir sa propre typologie de milieux, adaptée au contexte très urbain.

Il est aussi important que les applications locales du SRCE soient coordonnées, que les initiatives locales soient cohérentes sur un territoire et entre les territoires. Certaines actions de type « générique » telles que le zéro-phyto, le recours aux espèces locales et adaptées dans les projets d'aménagement, la gestion différenciée des espaces peuvent être appliquées sur l'ensemble du territoire francilien. D'autres actions sont plus spécifiques au

territoire concerné, mais doivent se contextualiser dans un environnement territorial plus large.

Espaces attire aussi l'attention sur le fait que si les points noirs identifiés doivent être traités de manière prioritaire, il est tout aussi important d'assurer une bonne gestion et une valorisation des corridors et trames identifiés. Le traitement des points noirs ne doit pas occulter les actions génériques ou spécifiques à un territoire donné. Ainsi il faut traiter les points noirs et améliorer et renforcer les points positifs dans une même dynamique.

Espaces alerte sur les « zones blanches de la cartographie » notamment en milieu très urbanisés et sur les mauvaises interprétations que cela peut engendrer sur la prise en compte de la biodiversité en ville. Pour rappel, les premières propositions de cartes du SRCE n'étaient basées que sur l'UICN national, ce qui laissait penser qu'il n'y avait rien sur Paris et proche couronne. Espaces a pu pousser pour qu'une autre version soit proposée, et ces territoires très urbanisés sont désormais mieux pris en compte dans le SRCE. Toutefois, peu de trames y sont représentées et il nous semble important de veiller à ce que ce vide relatif ne soit pas interpréter comme un intérêt nul.

Espaces rappelle que les mesures compensatoires en matière de biodiversité (compensation fonctionnelle) ne doivent être appliquées qu'en dernier recours, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions (éviter/réduire/compenser – cadre réglementaire). En effet, même si la mise en place de toitures végétalisées ou de nichoirs peuvent apporter une plus-value en matière de biodiversité, notamment en milieu urbain, il s'agit de mesures complémentaires et non de remplacement des espaces de pleine terre par exemple...

Par ailleurs, Espaces s'interroge sur le poids du SRCE face aux grands projets d'aménagement du territoire. Le SRCE est un outil de connaissance, mais des outils d'intégration du SRCE dans les divers projets pourraient être mis en place, afin de faciliter son appropriation et sa prise en compte.

Espaces attire l'attention sur la coordination des actions régionales avec les actions nationales et celles des régions limitrophes. On note par ailleurs que le traitement des points noirs et le maintien des réservoirs de biodiversité ne sont pas forcément du seul ressort d'une collectivité mais bien de multiples partenaires selon leurs compétences et leurs actions. Il est alors nécessaire de créer des instances permettant à ces partenaires d'impulser leur projet (soutien, accompagnement technique et financier) et de coordonner leurs actions.

Enfin, Espaces rappelle que l'information et la sensibilisation des publics est essentiel au succès des opérations menées et à venir.

## 2. Etat et enjeux du SRCE sur le territoire d'Espaces

- Les grands types de milieux identifiés

### *La Seine et ses berges*

Depuis 15 ans, Espaces prospecte berges de Seine en Val de Seine, du pont d'Issy au pont de Puteaux.

La Seine est considérée comme corridor écologique d'intérêt national dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF). Elle représente un enjeu majeur en termes de biodiversité.

Les fleuves comme la Seine peuvent assez facilement être appréhendés comme des continuités linéaires. Cependant, ces continuités ne peuvent pas forcément encore être considérées comme des continuités écologiques, notamment en zone très urbanisée. Pour exemple, une berge n'assure pas de rôle écologique s'il manque une interface sol/eau à cause d'éléments d'artificialisation du cours d'eau (palplanches, béton, etc.); une berge végétalisée ne constitue pas forcément un corridor écologique si elle est végétalisée exclusivement d'espèces invasives ; sans aborder la question de la pollution des eaux et des sols.

Espaces insiste sur l'importance d'intégrer la restauration écologiques des berges dans les projets d'aménagement y compris et d'autant plus en milieu urbain et sur les voies navigables comme le préconise le SDAGE.

Il faut par ailleurs ne pas oublier de considérer les berges dans leur épaisseur en prenant en compte les ripisylves et les espaces connexes comme les prairies humides utiles pour la fraie des brochets par exemple... Ces espaces permettent la connexion entre les trames verte et bleue.

De manière plus pragmatique, quelques cartes des berges pourraient être affinées et corrigées. Les cartes de IAU utilisées représentent un travail important et essentiel mais effectué à partir de photo-interprétation et de vérifications de terrain partielles. Le rendu ne paraît pas assez fin pour une utilisation à l'échelle des porteurs de projets, d'autant plus qu'il a évolué au va continuer à évoluer. C'est pourquoi, il nous semblerait judicieux de mettre à disposition une carte évolutive accessible sur internet, et en lien avec un interlocuteur ou groupe d'interlocuteurs qui évaluerait la pertinence des modifications proposées et validerait ou non celles-ci.

Remarque : La multiplicité de documents de portée générale mais traitant de biodiversité (SDRIF, SCOT, documents d'urbanisme) et de documents spécifiques sur l'eau et la biodiversité (comme le SDAGE, à Paris le Plan Bleu 2012, le Plan Biodiversité 2011, le schéma départemental de gestion durable de la Seine et de ses berges des Hauts-de-Seine, ...) et dû aux nombre importants d'acteurs et d'usages différents du fleuve et ses pourtours, ne

facilitent pas toujours les démarches. Il est important que les porteurs de projet s’y retrouvent.

### *Les rus, mares et étangs*

Les rus du Val de Seine sont aujourd’hui en grande partie transformés en collecteurs d’eaux usées et pluviales. Espaces s’efforce de valoriser ces rivières urbaines en rappelant régulièrement leur existence, en entretenant et restaurant les masses d’eau encore en surface, particulièrement en tête de bassin, et les milieux humides associés, et agit ainsi pour leur renaturation.

Sur le territoire de l’intervention d’Espaces, de nombreux rus pourraient faire l’objet de revalorisation, restauration, réouverture...

C’est le cas notamment du ru de Vaucresson dont la reconnexion en Seine est en cours d’étude. Espaces travaille depuis 2004 à la revalorisation de ce ru qui alimente mares et étangs notamment dans le Domaine national de Saint-Cloud.

Le ru d’Arthelon dont une partie est encore à ciel ouvert dans la forêt de Meudon et le ru de Marivel dont il ne subsiste que des traces mais qui constituaient des corridors écologiques avant leur fermeture progressive.

Le ru des Viris à Saint-Cloud détourné et dont on perd la trace alors qu’il se jetait initialement en Seine.

Le ru de Saint-Cucufa encore à ciel ouvert dans la forêt de la Malmaison mais canalisé aussi.

De manière plus générale, ces rus, mares et étangs ont une importance souvent négligée, alors qu’ils nous semblent importants pour effectuer le lien entre les différentes trames, dont la connexion avec la Seine. La valorisation de ces rus urbains encore à ciel ouvert, la réouverture des rus enterrés, ainsi que le renforcement de réseau de mares notamment en milieux urbains denses (exemple de la démarche parisienne) devraient faire partie des enjeux importants du SRCE en Ile-de-France.

### *Les forêts*

Espaces intervient sur plusieurs sites en espaces boisés : le Domaine national de Saint-Cloud, les rigoles, mares et étangs de Ville-d’Avray (forêt domaniale de Fausses-Reposes) ; les étangs de Meudon et Villebon et leurs abords dans la forêt domaniale de Meudon, le ru de Saint-Cucufa dans la forêt domaniale de la Malmaison (entre 2010 et 2011), le bois du talus



de Bellevue et le bois des Tybilles à Meudon (Espaces naturels sensibles), le bois de l'hôpital et le bois Davaine à Garches (Espaces Naturels Sensibles), les berges de Seine du bois de Boulogne à Paris.

Les forêts représentent environ ¼ de la superficie de l'Île-de-France mais toutes les forêts ne sont pas considérées comme des réservoirs de biodiversité (plantations monospécifiques..., fragmentation, fréquentation, gestion...).

Espaces tient à souligner le problème grandissant des espèces invasives dans les forêts d'Île-de-France. Le laurier du Caucase, la renouée du Japon, le cerisier noir ... sont des espèces qui se développent massivement. Espaces insiste sur l'importance de traiter au plus vite ces espèces de manière à enrayer leur dispersion et à limiter leur impact sur les réservoirs de biodiversité. Espaces rappelle que les opérations d'arrachage de certaines espèces par des chevaux de trait ont des résultats très positifs et impactent moins le sous-bois que des opérations mécanisées. Les opérations réalisées par son équipe avec ses deux chevaux de trait percheros sur les lauriers du Caucase dans le parc de Villeneuve-l'Étang du Domaine National de Saint-Cloud s'est avérée bien efficace.

Espaces note aussi que l'importante fréquentation des forêts franciliennes perturbent beaucoup les cycles biologiques. Elle précise que certaines opérations ne nécessitant pas de moyens importants peuvent être mises en place comme par exemple la fermeture d'une route pendant la migration des amphibiens. La fermeture de la route des étangs longeant les étangs de Meudon et de Villebon dont elle a été à l'initiative a permis de limiter très fortement les écrasements de crapauds.

Remarque concernant un site en particulier : Dans la carte des composantes du SRCE, le Domaine National de Saint-Cloud n'est pas considéré comme un réservoir de biodiversité, mais est considéré comme un corridor écologique à fonctionnalité réduite.

Espaces qui intervient dans le parc de Villeneuve-l'Étang (partie ouest du Domaine National de Saint-Cloud (DNSC) classé en Espace Naturel Sensible) s'étonne que les espaces boisés du DNSC ne soient considérés que comme un corridor à fonctionnalité réduite, par rapport à des corridors moins forestiers. Ils mériteraient d'être considérés, si ce n'est comme réservoir de biodiversité, au moins comme un corridor écologique fonctionnel en veillant à maintenir une gestion différenciée, et en travaillant à diminuer les éléments fragmentant, à moins que cette différence d'appréciation ne dépende de l'échelle à laquelle on se place...

*Les milieux le long des infrastructures de transport*

Espaces gère de nombreux talus ferroviaires dans le Val de Seine et sur Paris : 14 talus et gares ferroviaires de la ligne verte, situés sur la ligne L du Transilien dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines (Ligne Paris St-Lazare – Cergy-Le Haut/St-Nom-la-Bretèche/Versailles Rive Droite); une dizaine de talus dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Suresnes ; la

Petite ceinture ferroviaire des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements de Paris (linéaire de 6 km environ) ; la trémie de Passy et les anciens quais de la Muette, le sentier nature de la Petite ceinture du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, la tranchée des Butons dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris ; le talus ferroviaire rue Jean-Bleuzen (environ 400 m de linéaire) à Vanves.

Les voies de chemin de fer et les talus associés peuvent être considérés comme des points noirs quand ils coupent transversalement les corridors écologiques. Ils peuvent par ailleurs constituer des corridors potentiels partiels en fonction de la gestion et de la richesse des talus ferroviaires.

Cependant, en territoire très urbanisé, il semblerait intéressant qu'ils puissent être plutôt considérés comme des corridors écologiques et pourraient être intégrés aux Trames Vertes.

Par ailleurs, les **bords de voies ferrées comme les bords de route** sont très impactés et hébergent souvent de nombreuses **espèces invasives**. Une amélioration et diversification des habitats (avec plantations d'espèces locales si nécessaires) et une gestion adaptée permettraient de limiter leur développement et favoriser les espèces autochtones.

De manière générale, les **infrastructures de transport ne nous semblent pas assez valorisées sur les cartes du projet SRCE**. Espaces souligne donc **l'importance de limiter la fragmentation des milieux en prenant en considération ces espaces lors des réflexions sur les projets de restructuration des infrastructures de transports, d'éviter d'artificialiser de nouveaux sols, de limiter la fréquentation aux zones strictement nécessaires, et l'importance d'une gestion adaptée** de ces talus ferroviaires et bords de routes, et la nécessité de confier la gestion à des structures mettant en œuvre une gestion différenciée adéquate et concertée.

### *Les milieux en zone très urbanisée*

Dans les zones urbaines denses, la biodiversité est globalement plus pauvre, mais il ne faut pas négliger l'importance des espaces verts, jardins des habitats collectifs et individuels, friches publiques et privés (dont terrains de sport et cimetières, arbres d'alignement, pieds d'arbres, toitures...). Ces espaces « verts » ne sont pas forcément représentés à l'échelle du SRCE mais présentent des potentiels intéressants en matière de continuité écologique. Ils doivent être pris en compte sur l'ensemble du territoire dans les déclinaisons locales du SRCE. L'amélioration de la biodiversité en milieu urbain est possible et Espaces tient à souligner encore une fois l'importance d'une **gestion adaptée** sans emploi de produits phytosanitaires (gestion différenciée, choix d'espèces locales et de leur provenance, limitation de la fréquentation dans certaines zones si possible, travail sur l'épaisseur et la stratification des milieux et espaces, etc.). Une formation des agents d'entretien des espaces verts, mais aussi du management et des élus (de manière transversale dans les services) est

indispensable pour accompagner le changement de pratique et pour engager et pérenniser de réelles stratégies et plans d'action en faveur des trames vertes et bleues et de la biodiversité. Il est aussi essentiel d'organiser une importante sensibilisation de la population, des professionnels et élus. Les particuliers peuvent eux aussi conforter les corridors écologiques en gérant leur jardin selon de bonnes pratiques.

Au-delà des actions de gestion, une sensibilisation doit être faite sur la perception paysagère de la gestion différenciée. Nombreux sont les riverains qui se plaignent des herbes en ville prétextant que les rues sont sales et pas entretenues. Il est donc essentiel d'expliquer que ce sont les produits de synthèse qui sont « sales » et que les espaces enherbés en ville sont d'importants éléments des corridors écologiques. La végétalisation des pieds d'arbre peut apporter beaucoup mais il est important de sensibiliser les agents sur le fait que par ce terme on n'entend pas de mettre des bacs fleurs d'espèces horticoles mais bien des espèces locales et spontanées pouvant participer à la sous trame herbacée.

Une problématique nous semble également très importante, rarement prise en compte dans les documents d'orientation et de planification, mais n'est pas forcément très aisée à représenter sur une carte surtout à cette échelle. Il s'agit de la problématique d'artificialisation des sols. Les sols sont très malmenés en zone urbanisée (imperméabilisation, déstructuration, eutrophisation...) alors qu'ils constituent une base indispensable à l'établissement d'une biodiversité fonctionnelle. Tous ces bouleversements facilitent en outre l'implantation et la progression des espèces invasives.

D'autres problématiques considérées comme plus importantes en zone urbaine (logements sociaux, transports...) doivent intégrer l'importance de l'enjeu biodiversité. Chaque projet qui induit un changement d'occupation du sol et de la biodiversité, quelque soit son domaine doivent prendre en compte les recommandations du SRCE. Par contre, étant donné la complexité relative des documents et cartes associées (pour des personnes ne se préoccupant de cette problématique), un guide particulier très succinct pourrait être envisagé, par corps de métier par exemple, afin de maximiser les chances que le SRCE soit bien pris en compte dans le maximum de filières.

### *La végétation herbacée*

La valeur de la végétation herbacée est souvent négligée dans les projets, notamment dans les zones urbanisées. En effet si la place de l'arbre en ville est bien intégrée, ce n'est pas forcément le cas des autres strates de végétation. Ces milieux ouverts divers ont pourtant un rôle très important pour la diversité des milieux, la faune et notamment les oiseaux et les insectes pollinisateurs, mais aussi la faune du sol.

Les espaces herbacés ayant une tendance naturelle à la fermeture il est important d'apporter une gestion adaptée afin de maintenir une diversité de milieu. Les principes de la gestion différenciée en fonction des usages est à appliquer plus particulièrement en milieu

urbain. Par ailleurs, ces espaces sont souvent colonisés par des espèces invasives qu'il est essentiel de traiter au plus vite pour limiter leur développement. Espaces rappelle que la gestion des invasives nécessitent beaucoup de main d'œuvre pour être efficace. Cette main d'œuvre peu qualifiée peut très bien faire l'objet d'emploi d'insertion.

Remarque : La coulée verte des Hauts-de-Seine pourrait être considérée comme un corridor dont les fonctionnalités pourraient être améliorées par une bonne gestion et pourrait donc apparaître dans les objectifs du SRCE.

- **Interactions entre les trames**

12

Dans le SRCE, trames et sous-trames ont été séparées afin de faciliter le travail de réflexion à grande échelle. Cependant, il nous semble important de garder à l'esprit qu'elles sont souvent imbriquées les unes dans les autres, et que de nombreuses interactions existent et doivent exister entre ces trames. Les zones d'écotones, de lisières, d'interfaces entre les différentes trames, et la notion de connectivité (connexion entre corridors et entre trames) sont très importantes notamment pour la fonctionnalité des milieux et des réseaux écologiques, c'est pourquoi Espaces estime qu'il serait judicieux d'insister sur ce point lors de la mise en œuvre du SRCE, et son appropriation à une échelle plus locale.

D'autre part, les points de contacts entre les trames de milieux plus ou moins naturels et les zones très anthropisées et imperméabilisées sont également très importantes à prendre en compte. Ces espaces sont souvent constitués par des zones pavillonnaires. Un important travail de sensibilisation des riverains est donc à organiser. Concilier des continuités écologiques fonctionnelles avec des densités urbaines importantes, en permettant une utilisation durable des terres, nous semble devoir faire partie des objectifs essentiels du SRCE.

- **Une trame supplémentaire, la Trame noire ?**

Nous ne développerons pas le concept de trame noire ici (impact des lumières sur les populations notamment de chauves-souris), mais rappellerons simplement qu'il n'apparaît pas dans le SRCE. Nous comprenons que tout ce qui influence le bon fonctionnement des écosystèmes n'ait pas pu être intégré à ce document. Cependant, Espaces estime qu'il serait utile de l'intégrer et développer ce concept de trame noire lors de la révision du SRCE.

### **3. Aménagements en faveur de la biodiversité**

Le SRCE met en exergue des points noirs, qui doivent être traités de manière prioritaire. Il nous semble tout aussi important d'assurer en parallèle une bonne gestion et une valorisation des corridors et trames identifiés. Le traitement des points noirs ne doit pas occulter les actions génériques ou spécifiques à un territoire donné. Une gestion appropriée de certains sites (comme les abords des voies de chemin de fer ou d'autoroute) peut déjà aidé à résoudre en partie les points noirs. Ce type de gestion pourrait être conforté par l'adhésion à des chartes de bonnes pratiques.

En matière d'aménagements ambitieux, Espaces insiste sur l'importance de la réouverture, de la reconnexion et de la valorisation des rus urbains et des milieux humides associés très présents sur son territoire d'intervention (ru d'Arthelon, ru de Marivel et ses affluents, ru de Vaucresson, ru des Viris, ru de Saint-Cucufa, ru de Buzot...).

Par ailleurs, Espaces insiste sur l'importance d'avoir recours aux techniques végétales autant que possible pour la restauration et l'aménagement des berges de Seine.

Enfin, Espaces attire l'attention sur le fait que des études faunistiques et écologiques poussées sont essentielles à mener en amont des projets d'aménagement à destination de la faune comme les passages à faune. Des retours d'expérience ont montré que négliger cette phase du projet, conduisant à la réalisation d'aménagement couteux et malheureusement pas utilisé par la faune.

#### **4. Etudes en faveur de la biodiversité**

Des études complémentaires sur la faune, la flore, les habitats, et un suivi de ceux-ci nous semblent utiles pour augmenter la connaissance du territoire, et permettre l'évaluation du SRCE. Elles sont importantes pour la connaissance de l'écologie des espèces mais aussi pour celle de la fonctionnalité des milieux et des populations. Il pourrait en découler l'élaboration d'indicateurs de qualité et de suivi des milieux (indice de biodiversité, indice par groupe taxonomiques ...) afin d'évaluer la pertinence d'une trame, sa qualité, son évolution, l'impact de la gestion apportée.

En parallèle de ces études écologiques, pourraient être menées des études sur les pratiques de gestion ainsi que sur les filières horticoles pour favoriser la production locale d'espèces autochtones adaptées et variées, à utiliser dans les projets d'aménagements, restauration...

#### **5. Communication/sensibilisation/formation**

Espaces au fil de sa contribution a insisté sur l'importance des actions de communication, de sensibilisation et de formation qui doivent accompagner la mise en place du SRCE pour en assurer le succès. La thématique SRCE/TVB peut être un bon support d'animation du

territoire à travers divers outils comme par exemple : chantiers nature, chantiers de nettoyage des espaces naturels, cours de jardinage écologique par les agents des collectivités et les salariés et bénévoles des associations, sciences participatives, jardins partagés, pédagogiques, scientifiques et solidaires ; balades urbaines naturalistes ; concertations ; actions bénévoles et collectives... Si les citoyens veulent voir des papillons et des fleurs spontanées plus ou moins colorées dans leurs jardins ou au bord des routes et voies ferrées, il faut qu'ils comprennent comment faire pour favoriser leur venue et installation (à travers les TVB). L'implication des différents acteurs du territoire, des élus aux enfants des écoles en passant par les services techniques, les entreprises et les riverains. Il est essentiel de faire connaître la biodiversité et les services qu'elle rend afin de faire évoluer les pratiques dans le bon sens.

### III. Conclusion

Le SRCE est une déclinaison à l'échelle régionale des Trames Verte et Bleue nationale. L'application du SRCE devrait permettre d'avoir des effets positifs sur la biodiversité et la fonctionnalité des milieux, s'il est correctement décliné à une échelle plus locale par les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs du territoire comme les associations. Une articulation infra et supra territoriale ainsi qu'une mise en cohérence avec les territoires adjacents sont également indispensables à un maillage pertinent, efficace et opérationnel. Tous les obstacles n'ont pas pu être notés à l'échelle régionale et la réflexion à l'échelle locale devrait en faire émerger d'autres. Beaucoup d'actions sont déjà menées au niveau local et le SRCE devrait permettre de poursuivre ces actions et les renforcer.

Ce document constitue une base commune, sur laquelle une stratégie régionale ambitieuse pour la biodiversité pourra être menée, sur un territoire où 20% de la population française vit sur seulement 2% du territoire, mais où cependant les moyens sont supérieurs.

L'enjeu est important : préserver la biodiversité dans son ensemble, en garantissant le fonctionnement optimal des écosystèmes, capables de supporter des perturbations naturelles et ou anthropiques, et non pas seulement dans quelques espaces dédiés. Il pourra amener à modification des pratiques de gestion, d'utilisation des sols, des fleuves, des forêts, et à essayer de restaurer au mieux certains habitats. Des suivis de la flore et de la faune, ainsi que de l'état des milieux seront indispensables afin de pouvoir évaluer les effets de ce document-cadre.

Un point sur lequel il faudra rester vigilant est la question des invasives qui pourraient voir leur dispersion accélérée par le décroissement des cours d'eau, et d'autres milieux reconnectés par l'application du SRCE.

Un autre point qui nous semble important, est la gestion des milieux, qui devraient être guidée par type de milieux mais aussi en faisant le lien entre eux, afin d'avoir une cohérence à toutes les échelles, locales, régionales, nationales, voire internationales.

Espaces rappelle que la gestion des milieux peut-être source d'emploi et notamment d'emploi d'insertion.

#### IV. Documents joints

- Power-point « Participation de l'association Espaces à la réflexion sur l'élaboration d'un schéma de Trame Verte et Bleue sur le territoire de GPSO » - 16 avril 2013 ;
- Actes du Colloque « Talus ferroviaires et biodiversité » du 20 décembre 2012 ;
- Dépliant « La petite ceinture ferroviaire 15<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements – un corridor écologique de la ville » ;
- Dépliant « Les talus ferroviaires de la ligne verte » ;
- Dépliant « Les berges – au fil de la Seine... à la découverte de la biodiversité » ;
- Dépliant « La biodiversité – les milieux naturels du Domaine National de Saint-Cloud » ;
- Dépliant « Les espaces boisés – le chantier d'insertion du Domaine National de Saint-Cloud » ;
- Dépliant « Rigoles et étangs de Ville d'Avray, un chantier d'insertion écologique » ;
- Dépliant « Emploi - Chantiers d'insertion en Val de Seine ».